

A SON HONNEUR LE LIEUTENANT GOUVERNEUR,

de la province de Québec.

Honorable Monsieur,

Nous, les soussignés, Commissaires, avons l'honneur de faire à Votre Honneur le rapport suivant :

Attendu le rapport de l'honorable Premier Ministre, celui de l'honorable Conseil Exécutif, et l'ordre du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, Votre Honneur agissant en vertu des articles 596 et suivants des Statuts Refondus de la province de Québec, avez jugé bon, dans l'intérêt public, de faire émettre une Commission royale sous le Grand Sceau de cette province, en date du 21 septembre, 1891.

Par cette commission, Votre Honneur nommiez l'honorable Louis A. Jetté, et les soussignés, Commissaires " pour faire enquête et rapport sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi les transactions faites en conséquence de l'acte 54 Vict., ch. 88, en ce qu'il se rapporte à la " compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. "

En même temps, Votre Honneur nommiez l'honorable Louis A. Jetté, président de la commission, et celle-ci était autorisée par vous à tenir ses séances en la cité de Québec, ou ailleurs dans la province de Québec, si les fins de la justice le requéraient.

Comme cette charge nous était confiée, sans qu'au préalable notre assentiment eut été demandé, nous avons compris qu'il y avait là, pour nous, un devoir qui s'imposait. Nous avons donc fait l'enquête ainsi ordonnée, et, conformément aux termes de la commission, nous scumettons, maintenant à Votre Honneur notre rapport sur la preuve.

Les séances de la commission, qui furent toutes tenues à Québec, couvrirent vingt-et-un jours, à partir du 6 octobre, aller au 7 novembre. Cinquante deux témoins ont été examinés et leurs dépositions imprimées forme un volume de plus de 800 pages. En outre, il a été produit 510 exhibits, dont plusieurs états longs et compliqués.

La commission avait nommé M. Leopold Laflamme, avocat, comme secrétaire ; mais la maladie força celui-ci à résigner sa charge, et M. Jules Bélanger, greffier de la Cour de circuit à Québec, fut appelé à le remplacer.

Dès le début de ses travaux, la Commission donna avis, dans les journaux de Montréal et de Québec, de l'ouverture de l'enquête, invitant tous ceux qui pourraient y avoir intérêt à s'y présenter.

A la première séance, Messieurs Béique, C. R. et Amyot, C. R. comparurent pour le gouvernement de la province de Québec. Cette comparution fut plus tard modifiée et limitée aux ministres.

M. George Irvine, C. R. comparu pour M. Pacaud.

M
et o
tion
octo
A
rent
Mur
mém
de p
A
perm
eux-m
quest
serait
Ces
beau
condu
rapport
vaient
à préj
leur a
rapport
Dès
Présid
La
ad int
de l'ér
Ce
Le
détail
Tou
plet d
l'ordr
crédit
Cha
toires,
à la pa
Sur
copieus
Nou
rapport